

V

HUMILIATION ET REPENTANCE

« Dieu résiste aux orgueilleux, mais il fait grâce aux humbles, Soumettez-vous donc à Dieu ; résistez au diable, et il fuira loin de vous. Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous, Pécheurs, nettoyez vos mains, et vous dont l'âme est partagée, purifiez vos cœurs ; sentez votre misère, soyez dans le deuil, et pleurez ; que votre rire se change en deuil, et votre joie en tristesse. Humiliez-vous devant le Seigneur, et il vous élèvera. »

Jacques IV, 6 à 10.

Le dimanche qui précède celui des Rameaux s'est longtemps appelé chez nous le jour de jeûne, et dans un grand nombre de nos Eglises il continue d'être spécialement consacré à la confession des péchés et à la repentance. Tel est le motif du choix de mon texte, telle est la pensée fondamentale de cette exhortation de l'apôtre Jacques : « Sentez vos misères, soyez dans le deuil et pleurez. Que votre rire se change en pleurs, et votre joie en tristesse ; humiliez-vous devant le Seigneur et il vous élèvera. » Tel d'entre vous pensera peut-être que cet appel n'est pas de saison, soit parce que nous sommes déjà assez tristes, soit aussi parce

qu'aujourd'hui la France joue un si beau rôle et défend si noblement la cause de la justice et de l'humanité, qu'elle mérite plus d'éloges que de reproches. A cette appréciation, qui nous est peut-être plus favorable qu'utile, permettez-moi d'en opposer une autre, toute différente. Tout récemment, dans une ambulance de Nîmes, un de nos soldats blessés, un revenant de Verdun — je ne sais pas si c'est un catholique ou un protestant — disait à une infirmière : « Sans doute, nous ne sommes pas assez humbles, assez repentants ; nous ne confessons pas nos fautes morales comme il conviendrait de le faire, et c'est pour cela que Dieu diffère d'intervenir en notre faveur et de nous délivrer, comme nous le lui demandons depuis longtemps. » Voilà un homme vraiment enseigné de Dieu. Je pense avec lui que l'absence de la connaissance et du sentiment du péché est le plus grand obstacle au salut, en tout temps, mais particulièrement de nos jours. Donnez-moi un homme qui s'écrie du fond de son cœur, comme le geôlier de Philippiques : « Que faut-il que je fasse pour être sauvé ? » cet homme ne sera pas loin de la conversion ; peu d'heures s'écouleront peut-être avant que la joie de la réconciliation ait succédé pour lui à l'angoisse de la recherche. Donnez-moi au contraire un homme qui admette tant qu'on voudra, et la doctrine du péché et celle de la grâce, mais qui

n'ait jamais tremblé devant le jugement de Dieu, ni tressailli de joie à l'ouïe des promesses de son Evangile — et les appels les plus solennels de la Providence de Dieu, comme de sa Parole, glisseront sur son âme sans l'entamer et sans la pénétrer. Je crains, mes frères, que ce dernier caractère ne soit celui de beaucoup d'entre nous. Aussi dois-je vous prier très instamment de prêter l'attention la plus sérieuse au message que je vous apporte aujourd'hui de la part de Dieu. Et je demande à Dieu d'accompagner ma faible parole de l'action, seule efficace, de son Esprit. Jésus-Christ nous annonce que la première opération de cet Esprit sera de convaincre le monde de péché ; or, nous avons grand besoin aujourd'hui qu'il en convainque, non seulement le monde, mais l'Eglise elle-même.

I

Je rattacherai les réflexions que je me propose de vous présenter à un document que vous savez par cœur, que vous respectez et que vous aimez, à une partie capitale et justement admirée de notre liturgie : la confession des péchés. Vous n'ignorez pas qu'au seizième siècle, dans un débat

solennel entre les représentants des deux religions, cette belle prière, prononcée par Théodore de Bèze, produisit sur les auditeurs catholiques, comme malgré eux, une impression vive et favorable. Voici un fait plus récent, moins public, mais dont j'ai une connaissance personnelle. Vers le milieu du dernier siècle, un jeune homme catholique, dont la conscience était travaillée par de profonds besoins religieux, fut amené, je ne sais comment, à assister à notre culte. A peine eut-il entendu la confession des péchés que, touché jusqu'au fond de l'âme, il se dit : « Voilà la vérité, voilà ce qu'il me faut. » Ce jour-là même, qui se trouva être un jour de communion, il s'approcha de la table sainte ; il devint bientôt après un membre zélé et dévoué de nos Eglises, ou plus exactement d'une Eglise libre. Et bien ! cette prière si profondément huguenote et chrétienne, que dit-elle ? Peut-être l'avez-vous à peine écoutée tout à l'heure ; écoutez maintenant : « Seigneur Dieu, Père éternel et tout puissant, nous reconnaissons et nous confessons devant ta sainte majesté que nous sommes de pauvres pécheurs. »

« Nous reconnaissons et nous confessons. » Ce n'est pas assez de reconnaître nos péchés ; il faut les confesser, soit en particulier à Dieu, soit aussi en public devant les hommes, quand nous en avons l'occasion. Cet acte est le commencement du

retour à Dieu et ne manque jamais d'obtenir sa bénédiction. Saint Jean a dit : « Si nous confessons nos péchés, Dieu est fidèle et juste pour nous les pardonner » ; (1) et saint Paul : « De cœur on croit à justice, de bouche on fait confession à salut » (2), c'est-à-dire pour le salut. Mais, naturellement, il est nécessaire que la confession vienne aussi du cœur.

« Devant ta sainte majesté. » Voici le point capital : nous placer devant le Dieu saint, qui sonde les cœurs et « dont les yeux sont trop purs pour voir le mal » (3) ; envisager directement et même exclusivement notre relation avec lui. Peut-être les hommes ont-ils l'air et font-ils profession de nous estimer ; mais que valent leurs éloges ? A quoi servent ces brevets d'innocence, d'honorabilité, de mérite même, que les pécheurs se délivrent les uns aux autres ? Ce que nous sommes au regard du Dieu saint, cela seul est vrai, cela seul subsistera demain, cela seul décidera de notre éternité.

« Nous sommes de pauvres pécheurs ». Cela signifie que nous sommes à la fois malheureux et coupables, malheureux surtout d'être coupables. Cela est vrai à coup sûr, mais peut-être n'est-ce

(1) I Jean, I, 9.

(2) Rom. X, 10.

(3) Hab. I, 13

pas dire assez. Cette qualification de « pauvres pécheurs », qui nous est si familière, n'est pas biblique : vous la chercherez vainement dans l'Écriture sainte. Elle tend à faire de l'homme un être intéressant, digne de compassion plus encore que de blâme. Le Dieu saint n'est pas si indulgent que cela.

Heureusement, les mots qui suivent corrigent, et en tout cas complètent, celui que je viens de rappeler. « Nés dans la corruption ». Cela veut dire que le mal qui est en nous est aussi ancien que notre naissance, et même qu'il la précède. Il est tellement mêlé à notre vie, tellement inhérent à notre substance, que pour l'en séparer, il ne faudra rien moins qu'un miracle de Dieu.

« Enclins au mal, incapables par nous-mêmes de faire le bien ». Quelle gravité dans cet aveu ! Choisir le bien, fuir le mal, c'est la loi de notre être, c'est le but de notre création. Or, nous sommes rebelles à cette loi, nous marchons à l'encontre de ce but. Pour nous, faire le mal, du moins commettre certaines fautes, c'est descendre la colline, cela va de soi, cela se fait le plus souvent sans qu'on y pense. Faire le bien, c'est gravir une pente escarpée ; non seulement nous n'y parvenons qu'avec beaucoup d'efforts, mais, quand nous avons fait un ou deux pas dans ce sens et vers la hauteur, le poids de nos péchés passés, que nous traînons après nous, nous fait tomber et rouler

plus bas. Nul n'a plus sincèrement essayé de satisfaire sa conscience que saint Paul avant sa conversion, et vous savez comment il résume son expérience : « Quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi. Misérable que je suis ! qui me délivrera ? » (1) Etre incapable de faire le bien, c'est être hors d'état de plaire à Dieu, de remplir sa vocation d'homme, de sauver son âme. Est-il un mot qui désigne plus exactement cette situation morale que celui de *perdu* ?

Tel arbre, tel fruit ; tel cœur, telle vie. Aussi notre prière ajoute-t-elle : « Et qui transgressons tous les jours, et en plusieurs manières, tes saints commandements ». Cet aveu vous paraît-il exagéré ? Rappelez-vous qu'il s'agit, non des préceptes d'une morale vulgaire, mais des commandements de Dieu ; que ces commandements sont violés par celui qui néglige de faire le bien, tout autant que par celui qui fait le mal ; qu'ils consistent dans l'amour suprême de Dieu et dans un amour du prochain égal à celui que nous nous portons à nous-mêmes, et vous ne vous flatterez plus de les avoir réellement observés un seul jour. Plus on commet de fautes, moins on les voit. Prenez une goutte d'eau saumâtre, votre œil discerne à peine qu'elle n'est pas tout à fait pure ; armez-le d'un fort microscope, il verra surgir dans l'enceinte de cette goutte d'eau toute une légion

(1) Rom. VII, 24.

de petits monstres qui s'entre-détruisent, ni plus ni moins que des hommes. Tel est l'aspect que prend une vie honnête et décente à la lumière d'une conscience réveillée. Or, comme le microscope, la conscience réveillée n'invente rien ; elle ne fait que nous découvrir une partie du mal que le Dieu saint voit en nous.

Voici maintenant la conséquence de tout ce qui précède, la conclusion et le dernier mot de la confession : « Ce qui fait que nous attirons sur nous, par ton juste jugement, la condamnation et la mort. » Avez-vous jamais pensé, mes frères, au sens précis de ces mots, que vous prononcez chaque dimanche par notre bouche ? Comme je vous l'ai déjà demandé tout à l'heure, les avez-vous écoutés ? Si vous l'avez fait, comment n'avez-vous pas frémi jusqu'au fond de l'âme ? Si vous aviez un démêlé quelconque avec la justice, en sorte que vous soyez menacé d'une amende ou d'un emprisonnement, vous seriez au désespoir et n'auriez pas un moment de repos jusqu'à ce que cette grave question soit résolue. Or il s'agit, non du jugement des hommes, mais du jugement de Dieu ; non d'une peine légère et passagère, mais de la condamnation, cette condamnation que notre charitable Sauveur a définie, quand il a dit : « Allez, maudits, au feu éternel préparé au diable et à ses anges. » (1) Il s'agit de la mort, cette mort qui

(1) Matth. XXV, 41.

n'est rien moins (je cite encore les paroles mêmes du Christ) que la destruction de l'âme et du corps dans la géhenne, par conséquent l'avortement et le naufrage définitif d'une existence humaine. Ce jugement sous lequel nous sommes placés, qui peut devenir demain une réalité pour nous, nous sommes obligés d'en reconnaître la justice. « Par ton juste jugement », dit notre prière. Peut-on concevoir une misère plus profonde ? Comment est-il possible que tant de gens la confessent des lèvres, l'admettent en théorie et n'en prennent pour ainsi dire aucun souci ? Si ce sont là des idées noires, des restes sinistres d'une théologie qui a fait son temps, hâtons-nous de les écarter. Mais auparavant, rendons-nous compte que ce n'est pas seulement notre respectable confession des péchés qu'il faudra lâcher et démentir : c'est l'enseignement des apôtres, c'est celui de Jésus-Christ lui-même, qui a dit : « Si vous ne vous convertissez, vous périrez. » (1) Si Jésus-Christ, les apôtres et notre vieille confession des péchés ont dit vrai, que Dieu ait pitié de nous ! Qu'il nous réveille enfin de notre sommeil ! Qu'il nous arrache à notre coupable indifférence ! Qu'il nous fasse la grâce de prendre enfin au sérieux ce que nous sommes censés croire !

(1) Luc XIII, 3.

II

Telle est la première partie de la prière que nous étudions, celle qui contient la confession des péchés proprement dite. La seconde partie est l'expression de la douleur que nos péchés nous causent : « Mais, Seigneur, nous avons une vive douleur de t'avoir offensé ». Remarquez le caractère de cette douleur. Elle doit être vive et sincère ; il n'en est pas de plus légitime ni de plus sacrée, pas même celle qui résulte d'un deuil de famille, ou des calamités publiques. Considérez encore l'objet de cette douleur. Ce n'est pas la conscience d'avoir baissé dans l'opinion de nos semblables ou dans notre propre estime ; ce n'est pas avant tout la crainte des conséquences de nos fautes ou du châtement que nous avons encouru dans cette vie ou dans l'autre ; c'est la cruelle certitude d'avoir personnellement offensé le Dieu saint, de nous être placés sous son déplaisir et sous sa juste colère. C'est bien ce qu'éprouvait le psalmiste : « J'ai péché contre toi, contre toi seul, afin que tu sois trouvé juste quand tu parles, et pur quand tu juges. » (1) Cette douleur profonde

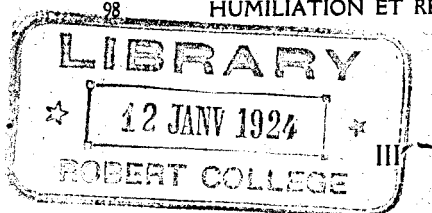
(1) Ps, LI, 6.

de la repentance, le pénitent ne songe pas à la faire valoir comme un mérite devant Dieu, ni même comme une circonstance atténuante ; mais elle est pourtant un motif de pardon, un fait moral qui émeut jusqu'aux entrailles notre Père céleste. Voyez comme Il se montre compatissant envers Israël lorsque ce peuple s'humilie devant lui à la voix d'un Moïse, d'un Samuel ou de quelque autre envoyé divin ; envers le royal criminel qui lui adresse cette humble et admirable requête, le psaume LII^m ; envers le péager qui, dans le temple, n'osant lever les yeux au ciel, se frappe la poitrine comme pour symboliser le coup mortel qu'il sait avoir mérité. Dans les réveils religieux, les manifestations de ce genre ne sont pas rares ; on les a vues même quelquefois accompagnées d'accidents physiques et nerveux, dont se scandalisent les gens raisonnables. Ils feraient bien mieux de se scandaliser de la froideur, de l'indifférence, de l'endurcissement des pécheurs, de la légèreté avec laquelle ils prononcent les mots de « vive douleur » alors qu'ils ne sont guère émus, et ceux de « sérieuse repentance » alors que leur repentance n'a aucun effet sérieux. O Dieu ! délivre-nous de cette hypocrisie et de cet orgueil ! Brise nos cœurs, bouleverse nos consciences, foudroie nos volontés, fais ce qu'il te plaira de nos corps eux-mêmes, mais fais-nous éprouver cette sainte douleur du péché, cette tristesse selon Dieu qui conduit à la vie, cette repentance dont on ne se repent jamais !

« Et nous nous condamnons, nous et nos vices, avec une sérieuse repentance ». Ceci mes frères, est proprement la capitulation du pécheur devant Dieu, le désaveu définitif qu'il fait de toute justice qui lui serait propre et de toute prétention à trouver en lui-même un titre à la faveur divine. Nous avons reconnu, dès le début de notre prière, que nous avions attiré sur nous la condamnation de Dieu ; maintenant nous nous condamnons nous-mêmes, nous prenons contre nous-mêmes le parti de sa loi et de sa justice. Nous renonçons à chercher un appui ou une excuse quelconque dans nos prétendues bonnes œuvres, dans nos bons désirs, dans la comparaison que nous faisons auparavant entre notre cas et celui d'autres pécheurs que nous jugions plus coupables. Nous sommes pécheurs : ce mot nous suffit, comme au péager ; il dit tout ce que nous sommes ; il ne nous laisse pas d'autre ressource que la compassion de Dieu, pas d'autre titre à invoquer que notre misère elle-même et sa miséricorde.

Oui, sa miséricorde ! La voici enfin qui fait son apparition dans notre confession des péchés. C'est le premier rayon qui éclaire nos ténèbres. « Et recourant humblement à ta grâce, nous te supplions de subvenir à notre misère. » Oh ! ce mot de grâce ! Si nous l'entendions pour la première fois, si nous pouvions comprendre et sentir tout ce qu'il contient et tout ce qu'il révèle ! Nous

nous sommes placés tout d'abord vis-à-vis de Dieu sur le terrain de la loi ; c'était juste, c'était nécessaire, puisque Dieu nous parle avant tout au dedans, par la voix de la conscience ou par la loi morale, et puisqu'il s'est fait connaître à son peuple par la loi écrite. Sur ce terrain de la loi, nous avons dû passer condamnation sur nous-mêmes et nous reconnaître perdus. Mais il y a une autre façon d'envisager et de définir la relation de Dieu avec l'homme : c'est celle qu'exprime le mot de grâce. Nous n'avions ni le droit ni le pouvoir d'inventer ou de supposer la grâce, mais Dieu en a pris l'initiative ; Dieu nous a aimés le premier ; Dieu a trouvé bon de sauver par sa pure grâce ceux qui, par leur désobéissance à sa loi, s'étaient rendus indignes et incapables du salut. Notre confession des péchés s'approprie cette révélation et ce bienfait inexprimable de Dieu ; elle s'y réfugie en adoptant le langage de l'humilité la plus touchante et de la supplication la plus pressante : « Recourant humblement à ta grâce, nous te supplions de subvenir à notre misère. » Ainsi notre requête, après être descendue jusqu'au fond ténébreux de cette misère, émerge vers la lumière, vers l'espérance, vers le salut. La deuxième partie de la confession des péchés, celle qui exprime la douleur de la repentance, conduit à la troisième et dernière partie, l'appel confiant à la miséricorde de Dieu.



La troisième partie de la confession des péchés est la seule qui contienne des demandes formelles. Celles-ci sont préparées par tout ce qui précède : O Dieu ! ma misère est grande ; j'en souffre profondément et je n'ai d'espoir qu'en toi ; veuille donc me venir en aide ! Ces demandes se rapportent, d'abord au pardon, qui couvre et efface le passé, puis à l'affranchissement et au renouvellement de l'âme par le Saint-Esprit, qui transforme le présent et garantit l'avenir. Tels sont précisément les objets des deux dernières requêtes de l'Oraison dominicale. Cet accord de notre confession des péchés avec la prière modèle en fait ressortir l'excellence et le caractère évangélique.

« Veuille donc avoir pitié de nous, Dieu très bon, Père de miséricorde, et nous pardonner nos péchés, pour l'amour de ton Fils, Jésus-Christ, notre Sauveur. » Quand on a attiré sur soi, par le juste jugement de Dieu, la condamnation et la mort, que doit-on demander par-dessus tout, si ce n'est le pardon, et comment l'implorer avec assez de ferveur et d'intensité ? Obtenir ce pardon, quelle bénédiction inexprimable, quelle aurore

d'un nouveau jour ! Vous représentez-vous ce que c'est, pour un homme qui sent peser sur lui une sentence de mort, que de devenir héritier de la vie éternelle ? Mais le pardon n'est pas seulement la remise de la peine future, c'est le retour présent de la faveur de Dieu, la relation filiale avec lui succédant à sa juste colère, l'espérance à la crainte, la paix à l'angoisse, la liberté à la servitude. N'avez-vous jamais été jaloux de ce pauvre paralytique à qui, sans qu'il eût ouvert la bouche, Jésus dit avec un si tendre empressement : « Prends courage, mon enfant, tes péchés te sont pardonnés » ? Et pouvez-vous concevoir un bonheur plus grand que celui de l'enfant prodigue serré entre les bras de son père et prenant place à ses côtés à la table du festin ? Or, mes frères, ce bienfait est pour vous. Dieu peut nous refuser ce que nous appelons le bonheur, il n'a jamais refusé et ne refusera jamais le pardon à qui l'implore de toute son âme.

Cette requête qui sollicite le pardon, notre prière l'appuie par deux motifs : le caractère de Dieu et la médiation du Christ rédempteur. Le caractère de Dieu d'abord : nous invoquons sa pitié, nous lui rappelons qu'il est le Dieu très bon, le Père de miséricorde. Au commencement, nous l'appelions : Père éternel et tout-puissant ; maintenant nous osons lui donner des noms plus doux. Nous en avons le droit, puisqu'il s'est donné ces noms dans sa Parole. Il s'appelle aussi le Dieu

de toute grâce. Et saint Jean le définit par l'amour :
« Dieu est amour. » (1)

Quoique ces perfections de Dieu soient déjà mentionnées dans l'ancien Testament, c'est Jésus-Christ qui nous les a pleinement révélées par sa Parole et les a fait resplendir dans sa personne et dans sa vie. Lui qui était l'ami des péagers et des gens de mauvaise vie, lui qui s'est fait mépriser par sa tendre familiarité avec les membres les plus dégradés de son peuple, lui qui n'a jamais repoussé un pécheur qui l'implorait, il a pu dire en même temps : « Celui qui m'a vu a vu mon Père. » (2) Mais, comme témoignage de l'amour de Dieu, sa mort a complété sa vie. Il s'est fait un avec nous jusqu'à se rendre solidaire et en quelque sorte responsable de nos péchés, qu'il a portés en son corps sur le bois ; il a réparé par son obéissance parfaite l'iniquité du genre humain ; il a tout ensemble ratifié et aboli la sentence qui nous condamnait en l'acceptant et en la subissant, en son corps et en son âme, sur la croix ; il a permis ainsi à Dieu de rester juste tout en justifiant par sa grâce le pécheur qui croit en Jésus. Ces formules ne vous satisfont pas, je le comprends, et je confesse qu'elles me satisfont imparfaitement moi-même, tout en répondant tant bien que mal au désir et

(1) I Jean IV, 8.

(2) Jean XIV, 9.

au besoin que j'éprouve de proclamer l'amour et l'œuvre rédemptrice du Christ. Restons-en donc aux termes de notre prière : « Pardonne-nous pour l'amour de ton Fils, Jésus-Christ notre Sauveur. » C'est lui qui nous a permis, que dis-je ? qui nous a ordonné de demander au Père en son nom et comme de sa part toutes les grâces qui nous sont nécessaires, à commencer par le pardon ; que faut-il de plus pour nous inspirer une pleine confiance ?

Mais le pardon n'est que le commencement et comme la première moitié du salut. Nous ne serions pas sauvés si, étant délivrés de la condamnation du péché, nous restions sous son empire. C'est pourquoi notre prière continue ainsi : « Accorde-nous aussi et augmente continuellement en nous les grâces de ton Saint-Esprit, afin que, reconnaissant de plus en plus nos fautes et en étant vivement touchés, nous y renoncions de tout notre cœur et nous portions des fruits de sainteté et de justice qui te soient agréables par Jésus-Christ notre Seigneur. »

Le Saint-Esprit, c'est Dieu habitant, agissant et régissant en nous. C'est la grande promesse de la nouvelle Alliance. C'est l'agent divin qui nous met en possession du salut. Par le Saint-Esprit, le pauvre pécheur devient enfant de Dieu ; celui qui était né dans la corruption est maintenant né d'En-Haut et a reçu une vie nouvelle et divine ; celui

qui était enclin au mal ne hait et ne craint rien autant que le péché ; celui qui était incapable de faire le bien apprend à pouvoir toutes choses en Christ qui le fortifie ; celui qui transgressait, tous les jours et en plusieurs manières, les commandements de Dieu, porte maintenant des fruits de justice et de sainteté qui lui sont agréables ; celui qui avait attiré sur lui la condamnation et la mort lève les yeux vers le ciel en criant : « Abba, Père ! » et sait que désormais rien ne pourra le séparer de l'amour du Christ. Ainsi la belle prière que nous étudions renferme en quelque sorte toute l'histoire de l'âme qui passe des ténèbres à la lumière et de la mort à la vie, depuis le premier réveil de la conscience jusqu'à l'entière consécration au service de Dieu. Elle se résume en ces deux termes : confession des péchés de l'homme, d'où procèdent tout mal et toute misère ; confiance en la grâce de Dieu, qui produit tout ce qui est bon.

On pourrait dire, et l'on a dit en effet : pourquoi répéter cette prière de dimanche en dimanche ? N'est-ce pas déclarer que nous n'avancions pas, que nous tournons toujours dans le même cercle ? Notre conversion est-elle donc toujours à refaire ? — Oui et non, mes chers frères. La conversion est un commencement nouveau, une vraie naissance ; à ce titre, il n'y en a pas deux dans une vie humaine ; cependant la sanctification est une conversion journallement renouvelée. Tant que

nous sommes sur la terre, nous n'en avons pas fini avec le péché ; par conséquent nous avons toujours sujet de le confesser et d'en demander pardon à Dieu. Notre douleur au sujet du mal qui est en nous et dans le monde doit même devenir toujours plus profonde, mais aussi notre renoncement au mal toujours plus entier et plus décisif. Notre belle confession des péchés elle-même doit nous aider à faire chaque dimanche un pas en avant dans cette voie ; elle doit avoir le caractère d'un acte d'humiliation devant Dieu et de consécration à son service. J'ose espérer qu'il ne nous sera plus possible de l'entendre avec indifférence, d'une oreille distraite, et que le commentaire que je vous en ai présenté aujourd'hui ne sera pas inutile. Puisse surtout cette méditation nous avoir préparés, sous le regard de Dieu, à une célébration plus religieuse et plus efficace de la semaine sainte ! Si nous confessons avec sincérité que nous avons attiré sur nous, par le juste jugement de Dieu, la condamnation et la mort, comment n'ouvririons-nous pas nos cœurs, avec des transports de reconnaissance et de joie, à Celui qui seul nous apporte le salut et la vie ?

Amen.

Grand-Temple, 9 avril 1916.